

Règlement intérieur du 15^e Open International d'Échecs de Salon de Provence



Règlement intérieur du XV^e Open International d'Échecs de Salon de Provence Opens A, et B



Article 1 : organisation

L'Echiquier Nostradamus organise la XV^{ème} édition de l'Open de Salon de Provence.

Le tournoi A est ouvert à tous. Le tournoi B est réservé aux joueurs dont le classement ELO est strictement inférieur à 1700. Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation.

L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé dans le tournoi A ou B.

Article 2 : homologation

Cet évènement est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), il se joue en **9 rondes**.

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse (néerlandais)**, sans protection de club ou de famille.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E.

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO FIDE d'août 2025.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de **1 h 30 min plus 30 s par coup** pour toute la partie.

La notation des coups est obligatoire pendant toute la partie.

Article 4 : Le Bye

Tout joueur pourra prendre un « **BYE** », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente. Chaque joueur est limité à **1 « Bye »** maximum pendant le tournoi pendant uniquement les quatre premières rondes.

Article 5 : horaires

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1 05/07/2025 14 h 45

Ronde 2 06/07/2025 10 h 00

Ronde 3 06/07/2025 14 h 45

Ronde 4 07/07/2025 14 h 45

Ronde 5 08/07/2025 10 h 00

Règlement intérieur du 15^e Open International d'Echecs de Salon de Provence

Ronde 6 08/07/2025 14 h 45

Ronde 7 09/07/2025 14 h 45

Ronde 8 10/07/2025 14 h 45

Ronde 9 11/07/2025 10 h 00

Remise des prix 15 h 00

Article 6 : inscription

Les droits d'inscription se montent à 50 € pour les adultes et à 35 € pour les jeunes de moins de 20 ans. La gratuité est offerte aux joueurs MF, MI et GMI. **Après le 2 juillet** : adultes : 60 euros ; jeunes : 40 euros. **Accueil : 5 juillet, à partir de 14 h 00. Fin des inscriptions 14 h 30.**

Article 7 : prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le « Buchholz tronqué » puis le « buchholz » puis la « performance », le Buchholz étant défini par la version incluse dans le logiciel PAPI. La cérémonie de remise des prix est prévue le 11 juillet à 15 h 00.

Les prix de l'open A du classement général sont partagés au système HORT.

Les autres prix sont non-cumulables et sont attribués à la place réelle. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 8 : arbitrage

Les tournois sont arbitrés par :

- **I.A. REGAUD Denis**, arbitre international et AFE2 ;
- **N.A. MATHIEU Edwige**, AFC.

Article 9 : comportement

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés au directeur des titres et des sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 10 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue PACA ou de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 11 : nullité par accord mutuel

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Dans tous les cas une proposition de nullité ne pourra être accordée qu'après 20 coups.

Règlement intérieur du 15^e Open International d'Echecs de Salon de Provence

Article 12 : feuilles de parties

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les feuilles de partie signées à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

Article 13 : Retard

Tout joueur arrivant avec **plus de trente minutes** (30 mn) de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 14 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 15 : compléments

La salle de la compétition comprend « la zone de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les téléphones doivent être éteints et rangés sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, **en cas de nécessité de rester joignable**, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde.
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

L'Arbitre principal
I.A. REGAUD Denis



L'organisateur
M. CHAZEAU Laïneur-Lothaire

